



# CSAL du 3 avril 2024

## Déclaration liminaire

Monsieur le président,

A l'heure où le ministre de l'économie et des finances cherche les dizaines de milliards qu'il a égarés dans ses prévisions calamiteuses, les fonctionnaires et agents publics ont déjà une idée claire quant à la cible des arbitrages. Eux-mêmes et les services publics vont subir une austérité sans précédent en France.

Nos carrières et nos rémunérations réelles s'effondrent sous nos yeux tandis que le pouvoir en place fait mine de s'inquiéter de la baisse violente de l'attractivité des services de l'Etat. Il faut noter à ce sujet que le taux de grévistes le 19 mars à la DRFiP du Rhône a été supérieur à la moyenne nationale et au taux Fonction publique.

A Lyon, à l'heure où nous recevions les documents retraçant les comptes de la DRFiP, vous organisiez à nouveau des réunions -baptisées forum- hors les murs de notre administration et faisant appel à des structures extérieures. Tant que les dépenses ne touchent pas la rubrique 64, il semble qu'elles ne posent pas problème. Une exception pourtant, vous avez refusé de financer l'expertise demandée par les représentants des personnels et imposée par l'inspection du travail concernant la Mini-CAE. De même avec la réouverture du site de Bron, présentée en grandes pompes aux médias comme une inauguration alors que ce site a ouvert en janvier 2007 !

Le projet de création d'un second « centre de gestion financière » constitue une synthèse des maux de notre administration. Elle met en évidence en particulier, une nouvelle fois ces dernières années, la faible attractivité indemnitaire de la DGFIP pour les agents des administrations ordonnatrices de dépenses, ici la DREAL, qui rechignent à rejoindre notre administration.

Votre volonté annoncée de passer un étage de l'Hôtel des Finances en « flex office » est une autre initiative très coûteuse. Elle est aussi et surtout nuisible aux conditions de travail. A la DRFiP Paris, les agents et leur syndicat FO se sont opposés avec succès à la dégradation annoncée de leurs conditions de travail.

La « campagne IR » s'annonce une nouvelle fois sous le signe de la baisse continue des effectifs et de la réduction du nombre de sites ouverts.

A ce sujet également, l'avènement de la Mini-CAE constitue un handicap de plus, une limitation drastique des surfaces et capacités d'accueil de nos administrations.

Lyon le 3 avril 2024